



## **APPEL À CANDIDATURE ATELIERS D'ARTISTES INDIVIDUELS**

### **PRÉSENTATION**

La ville d'Antony a aménagé le pavillon du 3 rue de Tignes qui devient un espace de travail collectif dédié à la pratique des arts visuels.

Il est équipé d'un atelier de sérigraphie (pourvu de matériel professionnel de qualité) accessible aux résidents. Ce projet est soutenu par la Région Île-de-France.

Deux types d'ateliers de travail sont proposés : individuel et collectif.

L'endroit se propose d'être un lieu de création permettant le partage des savoir-faire, des compétences, la mutualisation du matériel de travail à l'instar des anciennes structures corporatives.

Le présent appel à candidature s'adresse à des artistes plasticiens professionnels. Une attention particulière sera portée aux dossiers des artistes souhaitant pratiquer la sérigraphie.

### **MODALITÉS ET CRITÈRES DE CANDIDATURE**

Trois ateliers individuels de pratique sont à la disposition des artistes plasticiens sans limite d'âge justifiant une création régulière et de qualité. Ils n'offrent pas de logement.

▪ Ces espaces individuels et lumineux sont situés à l'étage du pavillon. D'environ 12 m<sup>2</sup> de superficie, les ateliers permettent aux artistes de mettre en œuvre leur projet artistique sept jours sur sept.

Les activités sont autorisées de 7H à 23H, dans le strict respect du voisinage et des consignes de sécurité.

Un règlement intérieur fixe les conditions indispensables au bon fonctionnement des ateliers.

▪ Les candidats bénéficient de l'espace pour une durée d'un an. Le renouvellement est possible après l'établissement d'un bilan. La mise à disposition de l'atelier ne pourra excéder une durée totale de trois ans.

▪ La location est consentie à titre gracieux. Une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement est demandée : 100 € par mois. Une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs ainsi qu'une responsabilité civile professionnelle sont demandées.

Une contribution sous forme d'actions culturelles est également requise : 5 journées par an.

▪ Les artistes usagers sont invités à présenter leurs créations in situ, lors des portes ouvertes. C'est le moment favorable pour mettre en perspective leurs créations, pour discuter, pour échanger. L'exposition est ouverte à tout public, la vente des œuvres est possible.

Les artistes intéressés peuvent faire acte de candidature tout au long de l'année. L'examen de leur dossier est assuré par un jury qui se réunit autant que nécessaire en fonction des places disponibles. Les critères se fondent essentiellement sur la qualité artistique.

À l'issue de la présélection, un entretien individuel est prévu pour les candidats admissibles.

Le dossier de candidature comprend :

- la lettre de motivation
- le curriculum vitae
- le portfolio des créations
- le justificatif de l'activité professionnelle (immatriculation à la Maison des artistes, à l'Agessa, etc ...)
- le justificatif de domicile

L'ensemble des documents doit être envoyé au Service Culturel au plus tard le **30 septembre 2019** à l'attention de Thu Huong TA THI (candidature atelier individuel), mairie d'Antony ou par mail, format PDF à [thuhuong.tathi@ville-antony.fr](mailto:thuhuong.tathi@ville-antony.fr)



## APPEL À CANDIDATURE ATELIER D'ARTISTES PARTAGÉ

### PRÉSENTATION

La ville d'Antony a aménagé le pavillon du 3 rue de Tignes qui devient un espace de travail collectif dédié à la pratique des arts visuels.

Il est équipé d'un atelier de sérigraphie (pourvu de matériel professionnel de qualité) accessible aux résidents. Ce projet est soutenu par la Région Île-de-France.

Deux types d'ateliers de travail sont proposés : individuel et collectif.

L'endroit se propose d'être un lieu de création permettant le partage des savoir-faire, des compétences, la mutualisation du matériel de travail à l'instar des anciennes structures corporatives.

Le présent appel à candidature s'adresse à des artistes plasticiens professionnels. Une attention particulière sera portée aux dossiers des artistes souhaitant pratiquer la sérigraphie.

### MODALITÉS ET CRITÈRES DE CANDIDATURE

L'atelier partagé dispose de deux espaces de travail : 25 m<sup>2</sup> au Rez-de-Chaussée et 21 m<sup>2</sup> au Rez-de-Jardin.

L'espace de travail en commun stimule la réflexion collective, facilite l'apprentissage de pair à pair. La cohabitation exige courtoisie et savoir-vivre en collectivité.

▪ L'atelier partagé accueille cinq artistes, individuel ou en petit groupe déjà constitué, pour une période fixée à six mois.

Un massier, désigné par le collectif, assure le bon fonctionnement de l'atelier partagé.

Les activités sont autorisées de 7H à 23H, sept jours sur sept, dans le strict respect du voisinage et des consignes de sécurité.

Un règlement intérieur fixe les conditions indispensables au bon fonctionnement des ateliers.

▪ La location est consentie à titre gracieux. Une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement est demandée : 60 € par mois. Une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs ainsi qu'une responsabilité civile professionnelle sont demandées.

Une contribution sous forme d'actions culturelles est également requise : une journée sur la période de 6 mois.

▪ Les artistes usagers sont invités à présenter leurs créations in situ, lors des portes ouvertes. C'est le moment favorable pour mettre en perspective leurs créations, pour discuter, pour échanger. L'exposition est ouverte à tout public, la vente des œuvres est possible.

Les artistes intéressés peuvent faire acte de candidature tout au long de l'année. L'examen de leur dossier est assuré par un jury qui se réunit autant que nécessaire en fonction des places disponibles. Les critères se fondent essentiellement sur la qualité artistique.

À l'issue de la présélection, un entretien individuel est prévu pour les candidats admissibles.

Le dossier de candidature comprend :

- la lettre de motivation
- le curriculum vitae
- le portfolio des créations
- le justificatif de l'activité professionnelle (immatriculation à la Maison des artistes, à l'Agessa, etc...)
- le justificatif de domicile

L'ensemble des documents doit être envoyé au Service Culturel au plus tard le **30 septembre 2019** à l'attention de Thu Huong TA THI (candidature atelier partagé), mairie d'Antony ou par mail, format PDF à [thuhuong.tathi@ville-antony.fr](mailto:thuhuong.tathi@ville-antony.fr).